

**Ville de BRUXELLES**  
**Monsieur G. MICHIELS**  
**Département Urbanisme**  
**Commission de Concertation**  
Boulevard Anspach, 6  
**B – 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 34D/11 (corr. Mme O. Bouchenak)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2269/s.510  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard De Smet De Naeyer, 549.  
Extension et division d'une maison unifamiliale en plusieurs logements.

En réponse à votre lettre du 10 octobre 2011, en référence, reçue le 24 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 novembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La maison est comprise dans la zone de protection de l'ensemble Art nouveau formé par les n°s 538-540 du boulevard de Smet de Naeyer. La demande vise la division et la transformation de l'édifice en quatre appartements, ainsi qu'une légère extension en façade arrière.

L'immeuble serait également rehaussé d'un étage, construit en recul des façades (avec une terrasse de chaque côté), sous une nouvelle toiture plate et végétalisée.

***La Commission constate que la principale intervention, qui consisterait à rehausser la maison entre deux immeubles plus élevés, aurait peu d'impact sur les maisons classées par la présence de la berme centrale arborée du boulevard De Smet de Naeyer.***

***Par contre, la CRMS estime que l'expression architecturale du nouveau volume en toiture devrait être revue de manière à mieux s'intégrer dans la typologie de la façade existante.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).

M.-L. ROGGMANS

Présidente